

Image not found or type unknown



Séparation de fait pour adultère

Par **PERLE92**, le **15/03/2009** à **14:33**

Je suis séparée de fait depuis 6 mois car mon mari m'a trompé. Aucune demande de divorce n'est en cours. Je n'ai jamais travaillé et je n'ai donc pas de ressource. Je sais que si nous divorçons, j'aurai droit à une prestation compensatoire. On m'a proposé un travail saisonnier. Est ce que si j'accepte ce travail, la prestation compensatoire que devra me donner mon mari en cas de divorce sera moins importante?

Merci de répondre, cette question est très importante pour moi.